

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 1/2 2013

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	2
1 Rapport : Synode d'hiver 2012	4
2 Révision partielle du RE : 5 nouvelles ordonnances	7
3 Maison de l'Eglise : journée portes ouvertes 18.1.13	9
4 Modification d'ordonnance : micros sans fil	10
5 Préavis : conférences pastorales en 2013	11
6 Paroisses francophones : recherchons remplaçants	12
7 Appel aux dons : Fonds Eglises suisses à l'étranger	13
8 Résultats : collectes Dimanche de la Bible et Jeûne	14
9 Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 février	15

Chère lectrice
Cher lecteur

De la gestion de « gros morceaux »

C'est bien volontiers que je joins à mes meilleurs vœux pour l'année 2013 un immense merci pour le travail une nouvelle fois important et superbe qui a été accompli durant l'année écoulée à tous les niveaux des bénévoles et des professionnels. Tous ont d'une certaine manière jonglé avec de « gros morceaux » et, de leur côté, les services généraux de l'Eglise ont été marqués par deux grands projets.

Déménagement en sept étapes

Le 13 décembre, les collaborateurs de la chancellerie de l'Eglise furent les derniers à franchir le seuil de la « Maison de l'Eglise », sise à Altenbergstrasse 66. La période de déménagement d'une durée de trois semaines a conclu un long processus de développement, au début duquel d'importantes décisions fondamentales de nature politique ont été prises.

Après quelques jours seulement d'activité commune sous un même toit, nous pouvons constater que, comme prévu, ce déménagement constitue bien plus qu'un simple changement d'adresse. Grâce à la concentration et la mise en réseau de nos collaborateurs « spécialisés »,

nous posons un signal fort vers l'intérieur comme vers l'extérieur concernant la vision que nous avons de notre propre rôle en tant que prestataires de service. Nous utilisons des synergies qui doivent profiter à la base de l'Eglise.

De la conception et la recherche à la production

Entre-temps a débuté « l'année du rapport décennal », et le long sprint final jusqu'à son lancement officiel fin mai a été engagé ! Il est très réjouissant de voir que près des deux-tiers de toutes les paroisses y ont activement participé, soit en récoltant des données soit en participant aux questionnaires spécifiques proposés par nos secteurs. Bien des réactions, certaines de nature critique, ont donné l'occasion de fournir des informations sur le sens et le but d'un tel « gros morceau ».

Ce rapport annuel est d'abord un devoir inscrit dans le Règlement ecclésiastique. Mais au-delà, il nous donne une occasion bienvenue d'accomplir un exercice nécessaire, parce qu'il nous offre la possibilité de refléter et de documenter les évolutions de notre Eglise nationale dans le cadre d'un espace temporel plus vaste. Il n'est en aucun cas un produit qui voit le

jour dans une tour d'ivoire et qui n'intéressera qu'un petit cercle d'initiés ; pour cela, il y a trop de personnes concernées en attente fébrile du produit final !

Un rapport décennal a naturellement aussi une fonction de documentation historique. Mais globalement, il s'agit bien plus d'une analyse de situation des paroisses et de l'Eglise nationale. Cette analyse permet au Conseil synodal, aux services généraux, aux arrondissements ecclésiastiques et aux paroisses de regarder l'avenir avec des connaissances fiables et de planifier de manière ciblée leur propre évolution. Il est à souhaiter que le rapport décennal, avec ses nombreuses idées et impulsions, soit le catalyseur de nouvelles activités ciblées.

Je suis bien conscient qu'avec le rapport décennal nous avons surchargé de tâches supplémentaires les paroisses et nos collaborateurs. Le fait que lors du dernier rapport, il y a dix ans, aucune donnée n'avait été recueillie, a encore compliqué la tâche. Il est d'autant plus réjouissant que la grande majorité des paroisses ait compris et reconnu la nécessité d'une participation active. C'est pourquoi ma profonde reconnaissance va aux pasteur-e-s, aux diacres, aux secrétaires de paroisse, aux

membres des conseils paroissiaux, aux catéchètes, aux organistes et à bien d'autres personnes concernées qui ont collaboré en leur âme et conscience.

Cordiales salutations

Pasteur Andreas Zeller,
président du Conseil synodal

Les 200 députées et députés au Synode des Eglises réformées Berne–Jura–Soleure (Parlement de l'Eglise) sont réunis pour leur session d'hiver à Berne, Hôtel-du-Gouvernement (Rathaus), Salle du Grand-Conseil, à Berne. Ci-joint un résumé des principaux résultats de la deuxième journée des débats et un rappel des principales décisions de l'ensemble de la session.

Un poste à temps partiel pour les questions de migration dans l'arrondissement du Jura

Jusqu'en 2004, l'Arrondissement du Jura comptait un "ministère auprès des étrangers", actif principalement auprès des communautés de population migrantes originaires d'Italie et d'Espagne. Après le départ du titulaire du poste, il était évident que le poste devait être redéfini et son cahier des charges adapté aux populations nouvelles de migrants et à un environnement associatif différent. C'est désormais chose faite: le Synode a donc décidé à l'unanimité moins une voix d'allouer un montant annuel de 30'000 francs pour financer un poste à 30 pour cent. La tâche du ou de la titulaire consistera à concevoir et à définir des projets avec les populations migrantes, à accompagner les églises issues de la migration et à conseiller les paroisses en la matière.

Pénurie de pasteurs et pasteurs: l'Eglise réformée va élaborer une formation pour universitaires non-théologiens Par une motion adoptée par 168 voix contre 3 voix et 2 abstentions, le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer un concept d'un cours spécial de théologie qui doit permettre à des universitaires non-théologiens d'acquérir un master of Theology et d'accéder ainsi à l'exercice de la profession pastorale. Une mesure qui devrait permettre de contrer la pénurie de pasteurs et pasteurs qui se dessine ou qui est déjà réalité dans les différentes régions des Eglises réformées Berne–Jura–Soleure. Le Conseil synodal a rappelé la possibilité donnée aux étudiantes et étudiants francophones de passer leurs examens en français à la Faculté de théologie de Berne, qui devrait s'appliquer à cette nouvelle formation.

Engagement dans différents projets dans le domaine social...

Le Synode renouvelle son soutien à différents projets touchant des catégories de la population confrontées à des situations de vie particulièrement difficiles. Un crédit de 20'000 francs est ainsi alloué au projet "Mit mir - avec moi", mis en oeuvre en collaboration avec Caritas. Ce projet propose des parrainages à

des familles connaissant des situations de précarité contribuant à briser le cercle vicieux de l'isolement et de l'exclusion. Le projet "Nebelmeer - Mer de brouillard" qui s'adresse aux proches de personnes ayant commis un suicide, se voit allouer une contribution annuelle de 10'000 francs pour trois nouvelles années. Dans le cadre du groupe d'entraide bénéficiant d'un accompagnement psychologique et théologique, les personnes concernées bénéficient d'un soutien et abordent une question qui reste largement taboue dans notre société.

Le service de consultation juridique pour personnes en situation de détresse bénéficiera pour les trois années à venir d'un crédit annuel de 95'000 francs. Les juristes du service offrent un appui souvent vital aux demandeurs d'asile confrontés au durcissement continu de la politique et de la législation en matière d'asile, notamment dans les centres d'urgence, ce qui, comme l'ont souligné des intervenants, correspond à un vrai besoin.

... et de la formation

Dans la partie alémanique, sous le nom de RefModula, la formation de catéchète se fera désormais sous une forme modularisée. Quelques modules pourront aussi être utilisés pour d'autres formations ecclésiales, donnant ainsi une plus grande souplesse à l'ensemble de la formation débouchant sur l'exercice des services et ministères d'Eglise. Le Synode a ainsi pris connaissance d'une augmentation des coûts de formation continue dans la catéchèse de 99'000 à 140'000 francs. Par ailleurs, un crédit de 27'000 francs par année permet la poursuite du "Projet présence" dans les écoles professionnelles et écoles secondaires en tant que tâche permanente du domaine "Jeunesse et jeunes adultes" des Services généraux.

En outre...

Par le biais d'un concept relatif aux médias locaux, le Conseil synodal a désormais la possibilité de soutenir des émissions à caractère ecclésial dans des radios locales. Il dispose à cette fin de la possibilité de porter au budget un montant spécifique à fixer chaque année.

Rappel des principales décisions et principaux débats du premier jour du Synode (mardi 5 décembre 2012)

Crédit pour la promotion de l'énergie solaire sur les bâtiments d'Eglise: faisant suite à différentes motions et interventions déposées lors de précédents Synodes, dont une résolution demandant la fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg en 2010, les députées et députés au Synode ont réservé un bon

accueil à une proposition du Conseil synodal visant la création d'un fonds pour le financement d'installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques (temples, églises, maisons de paroisse, etc.) et adopté un crédit annuel récurrent de 100'000 CHF sur trois ans.

Elections à la présidence et à la vice-présidence du Synode et au Conseil synodal: le Synode a élu à la présidence pour la période 2012 à 2014 Robert Gerber, de Granges, commandant de police de profession. Le pasteur Richard Stern de Lyssach a été élu à la vice-présidence. Par 103 voix et 74 abstentions, le Synode a élu au Conseil synodal Jörg Haberstock, entrepreneur de Grasswil. Il prendra le 1er juillet 2013 la succession de Hans Ulrich Krebs qui se retire pour raisons d'âge.

Situation financière et patrimoniale saine: Le parlement de l'Eglise a pris connaissance du plan financier du Conseil synodal, fondé sur les principes de prudence et de stabilité pour les années 2013-2017, qui table sur un maintien de l'équilibre financier en dépit des légers déficits prévus pour les années à venir.

2

Révision partielle du Règlement ecclésiastique Cinq nouvelles ordonnances du Conseil synodal

Suite à la révision partielle du Règlement ecclésiastique et dans un premier temps, le Conseil synodal a mis deux nouvelles ordonnances en vigueur en juillet de l'année dernière. Il s'agissait de l'Ordonnance sur les cultes et actes ecclésiastiques accomplis par des personnes non consacrées au ministère pastoral (RLE 45.010) et de l'Ordonnance concernant la consécration, la reconnaissance de ministère et l'installation (RLE 45.020).

Dans un deuxième temps, le Conseil synodal vient d'adopter, lors de sa séance du 13 décembre 2012, les cinq ordonnances suivantes qui entreront en vigueur au 1^{er} février 2013.

Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance (KES 45.030) qui règle :

- l'activité de conseil, le soutien et la surveillance des paroisses, des arrondissements ecclésiastiques, des ministères de l'Eglise et autres services ecclésiaux en général,
- les compétences et la procédure de résolution des conflits survenant dans les paroisses et dans les arrondissements ecclésiastiques,
- l'intervention du Conseil synodal lorsqu'il est prévu de licencier un pasteur ou une pasteure,
- les mesures à prendre en cas d'irrégularités, notamment la révocation des droits et devoirs attachés à la consécration ou à l'envoi en ministère ainsi que toutes autres sanctions à prononcer en raison d'infractions aux prescriptions de l'Eglise.

Ordonnance sur le travail diaconal dans la partie germanophone des Eglises réformées Berne–Jura–Soleure et sur le ministère diaconal (KES 43.010, titre provisoire) qui règle :

- le mandat diaconal de l'Eglise
- les tâches des diacres
- l'engagement de diacres et autres collaborateurs dans le secteur diaconie.

Ordonnance sur le travail diaconal dans l'arrondissement du Jura et sur les diacres (KES 43.030, titre provisoire), qui contient les réglementations citées plus haut concernant la partie du territoire ecclésial évoqué dans le titre de l'Ordonnance. L'ancienne Ordonnance sur le travail diaconal dans la partie germanophone des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure du 6 février 2002 est annulée.

Ordonnance sur l'admission au ministère diaconal selon l'accord des Eglises évangéliques réformées de la Suisse alémanique du 22 janvier 1991 (KES 43.020, titre provisoire) qui règle :

- les détails concernant l'admission au ministère diaconal selon les prescriptions de la Conférence diaconale des Eglises évangéliques réformées de la Suisse alémanique
- la procédure, dans la mesure où les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont compétentes.

Ordonnance sur la catéchèse dans le territoire germanophone des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et sur le ministère catéchétique (KES 44.010, titre provisoire) qui règle :

- la mission de l'Eglise de transmettre la foi
- la catéchèse, notamment l'organisation et la conception de la catéchèse et les principes en vue du plan de catéchèse
- les tâches des catéchètes
- l'engagement de catéchètes et autres collaboratrices/collaborateurs dans la catéchèse

Avec l'entrée en vigueur de cet arrêté, l'Ordonnance sur la catéchèse du 12 janvier 1994 est annulée.

Les nouvelles ordonnances seront intégrées dans le Recueil des Lois Ecclésiastiques RLE/KES. Pour l'instant, elles ne figurent que sur le site germanophone de notre Eglise. Vous avez la possibilité de les télécharger en **allemand** sous www.refbejuso.ch/Erlasse, Kirchliche Erlassammlung ou d'en commander une version papier auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25 (veuillez joindre une enveloppe affranchie à votre commande).

3

Maison de l'Eglise Journée porte ouverte le 18 janvier

Depuis quelques semaines, les services généraux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont réunis sous un même toit dans la Maison de l'Eglise à l'Altenbergstrasse 66 à Berne.

En raison de cet événement et pour vous présenter notre nouvel environnement, nous vous invitons cordialement à une journée porte ouverte. En plus d'une visite guidée du site, vous attendent un diaporama sur la rénovation de la Maison de l'Eglise, des projections de quelques films issus de notre production et un marché où se présentent les secteurs. Et naturellement, nous nous ferons un plaisir de partager avec vous café, croissants, gâteaux ou un simple dîner.

Date/heures : vendredi 18 janvier 2013, de 10 h à 16 h ; **lieu** : Altenbergstrasse 66, Berne.

Veillez vous annoncer par courriel à doria.bigler@refbejuso.ch. Merci de bien vouloir emprunter les transports publics (bus n° 12, direction Schosshalde, arrêt Bärengraben) ou de laisser votre voiture au parking de l'Hôtel de Ville (bâtiment du Grand Conseil) ou du Casino. Il n'y a pas de places de parc dans les environs de la Maison de l'Eglise.

4

Modification d'ordonnance Utilisation de micros sans fil

Les installations de microphones sans fil dont le quotidien des paroisses ne peut plus faire abstraction, sont soumises à la régulation nationale des télécommunications. Le Conseil fédéral a fixé les détails dans une ordonnance dont le changement de libellé entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Suppression de l'obligation de concession

Pour les paroisses qui utilisent des micros sans fil, la contribution annuelle pour la concession tombe en même temps que la charge administrative qui en découlait.

Changement dans l'attribution de fréquence

En raison des efforts d'harmonisation en Europe, le secteur de fréquence réservé jusqu'ici aux micros sans fil est nouvellement attribué au réseau mobile (Natels et Smartphones). Le système d'installations de micros sans fil doit ainsi être dévié sur deux nouveaux secteurs de fréquence (470-786 MHz, 1785-1800 MHz). Afin d'éviter des perturbations, il est conseillé aux paroisses de contrôler jusqu'à fin 2013 (si nécessaire par des professionnels) leurs installations de micros sans fil. Le plus souvent, il suffit de presser un bouton pour changer les fréquences, en particulier sur les appareils récents. Si ce n'est pas le cas, certains appareils peuvent encore être modifiés techniquement.

Malheureusement, l'attribution des bandes de fréquence restera sujette à modification après le 1^{er} janvier 2013. Selon les indications de l'Office fédéral de la communication OFCOM, il est possible qu'en raison des efforts d'harmonisation internationaux, l'attribution de fréquence des installations de micros sans fil sera encore modifiée à moyen terme. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure restent en contact étroit avec la personne compétente à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, le pasteur Simon Hofstetter.

Par conséquent, les paroisses qui envisagent d'acquérir de nouvelles installations de micros sans fil feraient bien de s'assurer que celles-ci puissent être programmées de manière flexible sur de nouveaux secteurs de fréquence. Nous vous recommandons de vous laisser conseiller par un professionnel avant d'en décider l'achat.

5

Préavis Conférences pastorales 2013

En août et septembre 2012, le Conseil synodal avait réuni pour la première fois tous les groupes professionnels (pasteur-e-s, diacres, catéchètes, président-e-s de paroisse) de notre territoire ecclésial pour une conférence commune placée sous le thème « Etre Eglise ensemble ». En 2013, les rencontres avec le Conseil synodal auront à nouveau lieu dans le cadre habituel.

Les traditionnelles conférences pastorales se tiendront donc :

- **Mardi 14 mai 2013 à Berthoud** : Maison de paroisse, Lyssachstrasse 5, 3400 Berthoud.
- **Jeudi 16 mai 2013 à Thoue** : Maison de paroisse réformée, Frutigenstrasse 22, 3600 Thoue.
- **Mercredi 22 mai 2013 à Berne** : l'endroit précis sera communiqué ultérieurement.
- **Mercredi 12 juin 2013 à Soleure** : Centre œcuménique, Stöcklimattstrasse 22, 4513 Langendorf.
- **Vendredi 14 juin 2013 à Bienne** : Maison Wyttenbach, Rue Rosius 1, 2502 Bienne.

Les personnes concernées recevront, en temps utile, des informations plus précises ainsi que de la documentation concernant le thème choisi.

6**Paroisses francophones
Recherchons pasteur-e-s remplaçant-e-s**

Le manque de personnel dans les paroisses francophones de notre territoire ecclésial se fait sentir de plus en plus et entraîne de fréquentes demandes de remplacements. Par conséquent, nous sommes à la recherche de pasteur-e-s pour des engagements ponctuels (notamment cultes du dimanche, service de permanence, services funèbres) qui soient en mesure de prendre en charge de telles tâches et qui soient agré-gé-e-s au clergé bernois. Rémunération selon les tarifs du canton de Berne. Les personnes disposées à rendre ce service sont priées de prendre contact avec le pasteur Marc Balz, pasteur régional Jura-Bienne, mbalz@bluewin.ch, tél. 032 341 49 22.

7

Appel aux dons Fonds pour les Eglises suisses à l'étranger

Cette année encore, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) nous invite à manifester notre solidarité avec les Protestants et les Protestantesses suisses de l'étranger. Diverses communautés réformées et protestantes ont été fondées ou cofondées par des émigrants suisses. Aujourd'hui, il en existe en Europe, en Asie, en Amérique latine et même au Moyen-Orient. Le «Fonds pour les Eglises suisses à l'étranger» soutient leur vie d'Eglise : il est alimenté par nos dons.

A titre d'exemple : l'Eglise Suisse de Trieste, une petite paroisse qui reçoit annuellement la somme de 500 francs suisses et qui apprécie d'être en lien avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.

Chef-lieu de la région de Frioul-Vénétie, Trieste accueille depuis longtemps des populations très diverses: arménienne, juive, austro-hongroise, et bien sûr protestante venue, à l'origine, des Grisons. Elles se sont très vite constituées en communautés religieuses et les protestants "suisses" célèbrent le culte réformé depuis le début du 18e siècle. Constitués d'entrepreneurs, les Suisses de Trieste ont développé une activité très diversifiée: commerces, hôpitaux, architecture. Ils se sont pleinement intégrés à cette cité et ont nourri leur témoignage de foi et de vie d'Eglise. Aujourd'hui, leur nombre a diminué et ils ont tissé des liens particuliers avec d'autres protestants: méthodistes, protestants de l'Eglise des Vaudois du Piémont. Ils partagent une basilique du 12e siècle située dans le quartier historique de la ville et ils continuent d'animer une vie d'Eglise enracinée dans les convictions de la Réforme : cultes, présences auprès des aînés, études bibliques, entre autres. Les Helvetici (Protestants de la Confession Helvétique postérieure) sont très minoritaires, et ils continuent d'être témoins du Christ dans un univers marqué par une sécularisation importante et une perte d'identité religieuse. La Fédération des Eglises protestantes de Suisse, par le biais de sa commission pour les Eglises suisses à l'étranger, continue de soutenir les Eglises "suisses" d'Italie et les accompagne dans les mutations qu'elles traversent.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse: www.feps.ch.

8

Résultats

Collectes Dimanche de la Bible et Jeûne fédéral 2012

La collecte du **Dimanche de la Bible** en faveur du projet suisse « Des bibles pour les prisonniers » a rapporté Fr. 44'072.05 (contre Fr. 38'357.35 en 2011, Fr. 39'221.60 en 2010, et Fr. 40'413.45 en 2009).

Quant à la collecte du **Jeûne fédéral**, elle a rapporté Fr. 73'667.20 contre Fr. 68'477.65 en 2011, Fr. 78'389.75 en 2010 et Fr. 83'953.25 en 2009). L'argent récolté est destiné à l'œuvre d'entraide Pain pour le prochain.

Le Conseil synodal adresse ses chaleureux remerciements à toutes et à tous.

9

Prochaine Circulaire

Délaï de rédaction fixé au 15 février 2013

Pour la Circulaire de mars/avril, le délaï de rédaction est fixé au **15 février 2013**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 février** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 février** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **24 février** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délaïs pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} janvier 2013 kfr/eg/hhi

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable de la communication :



Thomas Gehrig

Il n'y a pas de pièces jointes à ce numéro de la Circulaire

Changements d'adresse

Veillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera. Ces informations sont à transmettre aux services centraux, zd@refbejuso.ch ou, par téléphone, au numéro **031 340 24 24**. Un grand merci !